



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Bureau du 12 juin 2020**

**Délibération n° 2020-26**

\*\*\*\*

**Étaient présents :**

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Anne-Lyse Messenger – Alain Pialat  
Marie-Christine Peyric – Bernard Hillaire

**Absent excusé :**

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix

**Assistaient à la séance avec voix consultative :**

Philippe Curtil – Directeur Général  
Didier Barthélémi et Cyril Laurent

**Secrétariat assuré par :** Brigitte Abitabile

**AUTORISATION D'EMPRUNT**

***ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020-06 du 23 janvier 2020***

**Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 7 235 139,00 € consenti par la  
Banque des Territoires pour le financement d'acquisition en VEFA de 49 logements  
individuels, « Mas Rouge » à Saint Christol les Ales.**

***Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2020-26 annexé et après en avoir délibéré :***

***- Autorise le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.***

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**  
  
**Philippe CURTIL**

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-490075645-20200612-BU\_CR\_12\_06

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 juin 2020

Rapport n° 2020-26

Financier

**AUTORISATION D'EMPRUNT**

***ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2020-06 du 23 janvier 2020***

**Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 7 235 139,00 € consenti par la Banque des Territoires pour le financement d'acquisition en VEFA de 49 logements individuels, « Mas Rouge » à Saint Christol les Ales.**

Pour le financement de cette opération, le Directeur Général de Logis Cévenols doit réaliser auprès de la Banque des Territoires un contrat de prêt composé de 6 lignes de Prêts pour un montant total de 7 235 139,00 € et dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

Ligne du Prêt 1 :

Un emprunt PLAI d'un montant de 1 287 052,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 18 mois

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt – **0,20 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire avec intérêts différés.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

Ligne du Prêt 2 :

Un emprunt PLAI Foncier d'un montant de 659 452,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 18 mois

Durée de la phase d'amortissement : 50 ans

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt – **0,20 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire avec intérêts différés.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

le 12/06/2020

Application agréée F.legalite.com

99\_DE-030-490075645-20200612-BU\_CR\_12\_06

Un emprunt PLUS d'un montant de 2 948 515,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 18 mois

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire avec intérêts différés.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

#### Ligne du Prêt 4 :

Un emprunt PLUS Foncier d'un montant de 1 360 120,00 €

Durée de la phase de préfinancement : 18 mois

Durée de la phase d'amortissement : 50 ans

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60 %**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Echéance prioritaire avec intérêts différés.

Modalité de révision : Double révisabilité limitée (DL).

Taux de progressivité des échéances : 0 % (actualisable à l'émission et à la date d'effet du contrat de prêt en cas de variation du taux du livret A)

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

#### Ligne du Prêt 5 :

Un emprunt PHB<sup>2</sup> d'un montant de 245 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

Commission d'instruction : 30,00€

#### **Phase d'amortissement 1 :**

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Index : Taux fixe

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **0,00 %**

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Sans Indemnité

Modalité de révision : Sans objet.

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

le 12/06/2020 **rtissement 2 :**

Application agréée E.legalite.com

se d'amortissement 2 : 20 ans

99\_DE-030-490075645-20200612-BU\_CA\_12\_06

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Marge fixe sur index : **0,60%**

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60%**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Sans Indemnité.

Modalité de révision : Simple Révision (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

**Ligne du Prêt 6 :**Un emprunt BOOSTER<sup>2</sup> d'un montant de 735 000,00 €

Durée de la phase d'amortissement : 40 ans

**Phase d'amortissement 1 :**

Durée de la phase de différé d'amortissement : 240 mois

Durée de la phase d'amortissement 1 : 20 ans

Index : Taux fixe

Typologie Gissler : 1A

Taux d'intérêt actuariel annuel : **1,19 %**

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur courbe OAT.

Modalité de révision : Sans objet.

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

**Phase d'amortissement 2 :**

Durée de la phase d'amortissement 2 : 20 ans

Index : Livret A

Typologie Gissler : 1A

Marge fixe sur index : **0,60%**

Taux d'intérêt actuariel annuel : Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt + **0,60%**.

Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A, sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.

Périodicité des échéances : Annuelle

Profil d'amortissement : Amortissement prioritaire.

Condition de remboursement anticipé volontaire : Indemnité actuarielle sur courbe OAT.

Modalité de révision : Simple Révision (SR).

Taux de progressivité de l'amortissement : 0,00%.

Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.

***Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :***

- D'autoriser le Directeur Général à signer le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et les demandes de réalisation de fonds.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2020

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-030-490075645-20200612-BU\_CR\_12\_06